

COUPON A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE JEUDI 31 JANVIER 2019

Tout enfant fréquentant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la Garderie doit être obligatoirement inscrit. Permanence dans le hall de l'école le Mercredi 30 Janvier 2019 de 8h30 à 9h00

Attention !!! Coupon de cantine pour le mois de mars le lundi 25 Février 2019 (retour des vacances) dans les cahiers à rendre pour le jeudi 28 Février 2019.

Mois de Février 2019
Exemplaire famille

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V
Prénom	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	1
Classe																				
Cantine																				
TAP ou sieste																				
Garderie Matin																				
Garderie Soir																				
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30																				

VACANCES



Exemplaire à RETOURNER A LA MAIRIE avant le **JEUDI 31 JANVIER 2019** accompagné du règlement

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V
Prénom	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	1
Classe																				
Cantine																				
TAP ou sieste																				
Garderie Matin																				
Garderie Soir																				
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30																				

VACANCES

Mois de FÉVRIER 2019
Nombre de repas x 3,31 euros =
Régularisation de repas :